

**REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE**  
**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

**ARRETE MUNICIPAL N°03-2008**  
**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS**

\* \* \*

**Le Maire de la commune de VILLEPAROIS**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2112-18

**CONSIDERANT** qu'il est utile pour assurer une bonne administration municipale et pour le prompt règlement des affaires qui s'y rattachent d'user de la facilité donnée aux Maires de déléguer une partie de ses fonctions à ses Adjointes,

VU procès verbal du 14 mars 2008, portant élection des Adjointes,

**- A R R E T E -**

\*\*\*

**ARTICLE 1er** – Monsieur Bruno MICHEL, Madame Jacqueline JEANPIERRE et Monsieur Alain BERSOT, Adjointes, sont délégués de façon permanente pour remplir les fonctions d'ordonnateur dans l'ordre ci-dessus,

**ARTICLE 2** – Monsieur Bruno MICHEL, premier Adjoint, outre la délégation visée à l'article 1 du présent arrêté, est délégué dans les fonctions de Maire pour les affaires suivantes :

**Délégation de fonction**

- Plan d'aménagement du territoire, mise en œuvre et gestion pluriannuelle des investissements correspondants.
- Urbanisme et zonages du territoire.
- Plans de prévention des risques naturels – Sécurité civile.
- Intercommunalité.
- Gestion des bâtiments communaux, des espaces publics et du cimetière.
- Elections - Etat Civil-(1<sup>ère</sup> position).

**Délégation de signature**

- Signature des actes administratifs, arrêtés municipaux et courriers courants relevant de sa délégation de fonction
- Signature des bons de commande, marchés, engagements de dépenses, sans limitation de montant dans le respect de la réglementation en vigueur et relevant de sa délégation de fonction.
- Signature des autorisations d'urbanisme déposées personnellement par le maire
- Signature des autorisations d'urbanisme autres que les lotissements et ne comportant pas de contraintes complémentaires au PLU.

**ARTICLE 3** – Madame Jacqueline JEANPIERRE, 2<sup>ème</sup> Adjointe, outre la délégation visée à l'article 1 du présent arrêté, est déléguée dans les fonctions de Maire pour les affaires suivantes :

**Délégation de fonction**

- Gestion du personnel et administration générale de la commune.
- Archives communales.
- Animations et manifestations diverses – Relation avec les associations.
- Affaires sociales et plans de prévention des risques (Grippe, canicule, etc.)

- Communication et relations avec les administrés et partenaires de la collectivité.
- Environnement, développement durable, collecte des déchets et gestion de la forêt communale.
- Transports publics et scolaires

#### **Délégation de signature**

- Signature des actes administratifs, arrêtés municipaux et courriers courants relevant de sa délégation de fonction
- Signature des bons de commande, marchés, engagements de dépenses, sans limitation de montant dans le respect de la réglementation en vigueur et relevant de sa délégation de fonction.

**ARTICLE 4** – Monsieur Alain BERSOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, outre la délégation visée à l'article 1 du présent arrêté, est délégué dans les fonctions de Maire pour les affaires suivantes :

#### **Délégation de fonction**

- Affaires financières :           Elaboration et exécution des budgets
- Suivi et contrôle des dépenses
- Préparation des plans de financement
- Gestion de la dette
- Commandes publiques
- Gestion des services publics (Eau, assainissement) et des budgets annexes
- Fiscalité et tarification

#### **Délégation de signature**

- Signature des actes administratifs, arrêtés municipaux et courriers courants relevant de sa délégation de fonction
- Signature des bons de commande, marchés, engagements de dépenses, sans limitation de montant dans le respect de la réglementation en vigueur et relevant de sa délégation de fonction.

#### **ARTICLE 5**

Les présentes délégations prennent effet le jour de l'élection des trois Adjoints soit le 14 mars 2008

**ARTICLE 6** – Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à chaque Adjoints, transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Saône, à Monsieur le Receveur Municipal de la Commune de Villeparois, et publiée dans les formes légales.

Villeparois le, 16 avril  
2008

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint

Le 3<sup>ème</sup> adjoint

Le Maire,

M Bruno MICHEL

Mme Jacqueline  
JEANPIERRE

M. Alain BERSOT

Michel BOURGEOIS